CDEN de l'Aude,

14 septembre 2021

(Ajustement carte scolaire)

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Préfet de l'Aude,
Madame la Présidente du Conseil départemental,
Madame la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En cette nouvelle rentrée marquée par les aléas de l'épidémie, le SNALC tient à remercier tous les personnels de l'Education Nationale qui se battent depuis maintenant deux ans pour conserver à nos jeunes une école de qualité. Certains ont d'ailleurs fini la dernière année scolaire épuisés et reprennent avec peu d'enthousiasme le chemin de l'école, inquiets de ce qui va leur être demandé en 2021…

Ces jours-ci déjà, la gestion de la campagne de vaccination suscite certaines interrogations. Il était sans doute souhaitable de confier aux personnels de médecine scolaire le recueil des autorisations vaccinales pour préserver le secret médical. Par souci de rapidité, d'efficacité, de facilité, cela n'a pas toujours été le cas, ce que nous regrettons. Le SNALC prend note qu'aucun pass sanitaire n'est exigé dans les établissements scolaires. L'épidémie est toujours là, et certaines classes ont déjà dû être fermées. Il est fort regrettable que le nouveau protocole sanitaire conduise à faire un tri entre des élèves pour l'accès à l'école, et ce sur des critères sanitaires.

Ce qui se profile en tout cas si tous les élèves arrivent à être présents, c'est une nouvelle année de classes chargées. La mesure 24 en GS-CP-CE1 sans moyens supplémentaires en postes fait mathématiquement monter les effectifs des autres niveaux qui sont contraints d'absorber le surplus, ou conduit à des regroupements discutables.

Le SNALC se réjouit de l'ouverture d'une classe à l'école primaire de Roullens, mais déplore que cette ouverture signifie la fermeture d'un poste de remplaçant. Le manque de remplaçants est criant dans le premier degré et nos collègues ne savent plus comment accueillir tous les élèves tout en évitant le brassage en cas d'absence d'un

professeur. Peut-on sérieusement demander à un professeur de surveiller en plus de sa classe, la classe d'un collègue absent, placée dans une salle voisine dont on laisse la porte ouverte ? Le SNALC s'étonne que dans ces conditions les ajustements de rentrée conduisent à la fermeture d'un poste de remplaçant. C'est bien plutôt la création de quelques postes supplémentaires qui semblait nécessaire…

Nous avions l'an dernier évoqué la situation du collège Brassens à Narbonne. Le SNALC remarque qu'en l'absence de son chef d'établissement, aucun remplacement n'a été prévu. En tous les cas, nous avions demandé depuis un moment l'ouverture d'une classe de 4e au vu des effectifs. Le SNALC ne comprend pas pourquoi des moyens n'ont pas été mis en réserve pour parer à l'éventualité de cette ouverture à la rentrée. Nous avons ainsi assisté à de tristes chicaneries concernant la présence ou non d'un élève. A 151 on va réfléchir, à 150 tout va bien… Mais tout va-t-il vraiment si bien ? Tout n'est-il vraiment qu'une question de chiffres dans notre école ? L'année risque à coup sûr d'être fort longue pour plus d'une centaine d'élèves et leurs professeurs, dans leurs classes surchargées, tous accablés par l'impression qu'on les a laissés tomber.

Parmi les oubliés de la rentrée, il y a également des enfants en situation de handicap. La mise en place des PIAL, comme nous le craignions, s'accompagne de nombreux dysfonctionnements. Plusieurs collègues AESH se sont vus affectés ou réaffectés après la rentrée, ce qui est source d'inquiétude pour les enfants qui les attendent.

Le SNALC se réjouit de l'ouverture de la classe Ulis à l'école Victor Hugo de Limoux. Mais il est surprenant qu'aucune AESH co n'y ait été affectée. Il a donc fallu bricoler une solution non satisfaisante et affecter provisoirement à cette classe une AESH qui devait accompagner un élève en particulier. Il manque au moins deux AESH dans cette école…

D'une manière générale, les modalités d'affectation et réaffectation des AESH restent à ce jour trop obscures. Le SNALC ne saurait se satisfaire de décisions inexplicables, parfois absurdes, qui avantagent les uns au détriment des autres. Les réunions, quand il y en a, doivent être ouvertes à tous les AESH du PIAL et non réservées aux seuls AESH affectés sur la tête de PIAL. Les règles des mouvements doivent être claires et uniformisées. N'est-il pas absurde en effet de réserver un poste pour une AESH qui en remplace une autre, et de demander à une troisième de remplacer la remplaçante uniquement le temps que cette dernière arrive sur le poste qui lui est inexplicablement réservé ? Et l'enfant dans tout cela ? Se soucie-t-on de savoir comment il va s'adapter à l'AESH, sa remplaçante, ou la remplaçante de la remplaçante ? Quant aux frais de déplacements, il est heureux pour l'Education Nationale que les AESH n'en bénéficient généralement pas (ce que soit dit en passant le SNALC déplore). En effet, rien ne s'oppose dans ces conditions à déplacer loin de leur résidence administrative, au lieu d'une seule, deux ou trois AESH. C'est facile, ça ne coûte rien…sauf aux dites AESH, qui attendent d'ailleurs toujours l'application de la nouvelle grille indiciaire.

Nous croyons nous souvenir qu'il était prévu de restituer les travaux du GT inclusion à ce CDEN de rentrée. Le SNALC se tient bien évidemment tout prêt à participer à ce GT lorsqu'il aura lieu.

L'on pourrait poursuivre encore la liste des situations pour lesquelles l'économie à l'extrême conduit à une déshumanisation de notre école. Le SNALC, syndicat humaniste, ne peut s'en satisfaire. L'école est l'avenir de notre pays. Il va falloir accepter d'investir sur cet avenir en cessant les économies de bouts de ficelle, prévoir dès à présent un plan pour remédier aux retards accumulés lors des confinements, et qui risquent d'avoir des répercussions dans les dix prochaines années au moins. Il faut recruter massivement, des professeurs, mais aussi des CPE, des AED, des AESH, des assistantes sociales, du personnel de médecine scolaire, voire des chefs d'établissements. Cela nécessite bien entendu des moyens : le SNALC espère que cette année ne sera plus l'année des moyens 0.

Les représentants du **SNALC** au CDEN de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur